Trente-quatrième Année. — N° 174 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 23 JUIN 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX LE 22 JUIN 1889

A TRAVERS LES IDÉES

On chronique « à plume que veux-tu » sur les curiosités de l'Exposition ; on nous conduit par tous les ascenseurs possibles, verticaux ou inclinés, à toutes les plates-formes de la tour Eiffel; on nous traine à travers la rue du Caire sur des ânes que je n'ai jamais vus ; on nous roule sur des wagonnets du chemin de fer Decauville, en nous signalant les Javanaises d'à côté, le foudre monstre d'un peu plus loin et un tas d'autres choses, animées ou inanimées, qui se brouillent devant les yeux et finissent par donner la migraine.

Et cela de telle sorte qu'on en arrive parfois à chercher un refuge dans le domaine des idées.

Oui, « à travers les idées ». C'est une exposition comme une autre, après tout, et plus intéressante que celle des objets tangibles.

Nous voilà archi-fixés sur le progrès industriel, commercial et artistique des différents peuples civilisés. A force de vouloir nous le faire toucher du doigt par le menu, on finirait par nous lasser.

L'idée dominante, l'idée maitresse de toutes les idées, c'est assurément l'idée religieuse. Elle a inspiré les plus grands génies : elle a torturé Goethe, elle a éclairé les désespoirs de Musset, elle a auréolé l'immortalité des Bossuet, des Newton, des Leibnitz et des Ampère. Elle a illuminé d'une lumière douce et attrayante les heures douloureuses des petits, des humbles, des déshérités.

Eh bien, une chose me frappe au milieu de cette exhibition universelle : c'est que la grande idée n'est pas aussi amoindrie que certains se plaisent à le dire.

L'autre jour, l'église de Montmartre regorgeait de monde, et les milices du plaisir, qui grouillaient là-bas, en désordre, au pied de la tour Eiffel, n'égalaient pas même par le nombre la troupe disciplinée et recueillie des catholiques qui priaient là-haut.

Donc l'idée chrétienne, elle aussi, est en progrès.

De tous les héros plus ou moins contestables qu'on fête à coups de discours officiels, de grandes eaux et d'illuminations artificielles, aucun ne pourrait prétendre à avoir la popularité de Jeanne d'Arc, de cette vierge chrétienne qui ne symbolise pas seulement le patriotisme, qui représente surtout les clartés lumineuses de la foi.

Au pied de sa statue les fleurs s'entassent ; de toutes parts, ce n'est qu'hommages rendus, du haut de la chaire — comme l'autre jour à Rouen — et dans les repaires où Gambetta se promettait d'aller quérir un jour ceux qu'il appelait des esclaves ivres.

Ce c'est qu'un cri partout : Vive Jeanne d'Arc ! gloire à la Pucelle !

A côté de l'Exposition même, un grand artiste — Carrier-Belleuse — a fait revivre, dans un magnifique panorama, toute l'existence de cette douce et vaillante chrétienne, et la foule, lasse des fontaines lumineuses et du fracas des machines, s'en vient là s'étonner naïvement, se détendre les nerfs et s'émotionner doucement dans l'atmosphère purifiante où l'on voit vivre, prier, combattre et mourir celle qui sera la sainte Française de demain.

Est-ce de la foi cela ?

Est-ce de l'idée religieuse, ce radieux point d'exclamation de piété qui se dresse aux sortes de la grande *foire* défiant par sa hardiesse empoignante et le charme de ses évocations tous les monuments de la métallurgie, tous les colosses de bronze, tous les amas de pierres, tous les enchevêtrements de bois, toutes les grimaceries macabres et lascives de la statuaire contemporaine ?

Qu'on ose affirmer, en venant de Domrémy, que l'idée catholique n'a pas la prime d'honneur à travers l'exposition des idées bizarres et légères, saugrenues et orgueilleuses, hardies et vaines, qui hantent le cerveau de toutes les unités de ce grand jury qui a nom l'humanité.

Qu'on vienne dire que l'Eglise est irrémédiablement brouillée avec l'art et la science !

Allez à Montmartre; allez à l'Exposition, si le cœur vous en dit; circulez dans ce Paris enfiévré et bourdonnant; allez à Domrémy, au Domrémy du Champ de Mars, et vous verrez que la France entière est croyante, que l'idée religieuse y a sa place d'honneur et domine de haut toutes les mesquines agitations d'en bas.

LE MANIFESTE DES DROITES

Voici le texte du manifeste électoral de la Droite :

« *Les députés des droites aux électeurs*

» Electeurs,

» Le parti qui, depuis douze ans, détient le gouvernement est condamné; la majorité républicaine, qui, pendant trois législatures successives, a exploité le pouvoir sous des noms divers, est condamnée ; la Chambre qui a toléré tant de scandales, couvert tant d'abus, servi tant de passions criminelles, est condamnée; la politique révolutionnaire, qui chassait les religieux de leurs demeures, les magistrats de leurs sièges, la religion de l'école et de l'hôpital, les princes de l'armée et de la patrie, est condamnée.

» C'est en vain que ce régime expirant s'insurge contre le suffrage universel, proscrit ses élus et les défère à des tribunaux d'exception qui font de la haine et de la peur la règle de leur justice ; l'heure est venue où le pays, trompé dans sa confiance, mesure avec douleur les blessures faites à son honneur et à sa fortune par ceux-là mêmes dont le langage et les promesses l'avaient séduit.

» L'entreprise du Tonkin si follement conduite où chaque jour est marqué de pertes nouvelles, le déficit qui depuis dix ans s'accroit chaque année de six cents millions, plus de trois milliards d'emprunts réalisés au mépris des engagements les plus formels, le trafic scandaleux de croix, de places, de bénéfices, qui a entrainé la déchéance d'un Président de la République, l'espionnage, la délation, les dénonciations quotidiennes contre les fonctionnaires et les citoyens pratiqués comme moyens de gouvernement ont ouvert tous les yeux et détruit les plus persévérantes illusions.

» Electeurs,

» Quels que soient vos souvenirs et vos préférences, serviteurs de la royauté ou de l'empire, républicains sincères qui cherchez dans la République un gouvernement honnête et libéral, qui que vous soyez, gens de cœur et gens de bien de toutes les opinions, au nom de la France et de la liberté, serrez vos rangs, ne formez aujourd'hui qu'une seule armée, vous qui, demain, ne formerez qu'un seul parti celui de la France, votre victoire est certaine.

» Vous enverrez au prochain parlement une majorité d'honnêtes gens qui prendra le pouvoir, ne s'inspirera que des intérêts de la Patrie et délivrera le pays de la féodalité parlementaire qui le discrédite, l'opprime, le ruine.

» La Constitution impuissante qui nous régit sera révisée ; les discussions vaines et stériles seront closes : la volonté nationale dont tout le monde accepte le verdict souverain, recouvrera sa liberté pour en faire usage au jour solennel où le pays calmé, en pleine possession de lui-même, devra statuer sur ses destinées.

» Vous aurez ainsi donné à la France la meilleure garantie de paix intérieure et extérieure en fermant l'ère des discordes, en substituant à un travail d'incessante désorganisation la grande œuvre de reconstitution politique et sociale qui assurera à notre pays le prestige et le respect auxquels il a droit.

» Electeurs,

» L'heure de la délivrance est prochaine ; elle sera le prix de notre union ; allons au combat la main dans la main, au cri de : Vive la France !

» *Par délégation des Droites:*

» LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE, JOLIBOIS, baron de MACKAU, EBERGER, marquis de BRETEUIL, Paul de CASSAGNAC, Léon CHEVREAU, Jules DELAFOSSE, comte de MAILLE, comte de MARTIMPREY, A. de MUN, Jacques PIOU. »

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Bruxelles, 21 juin. — Voici le texte de la lettre du général Boulanger lue au banquet boulangiste d'hier :

« Londres, 18 juin, 1889.

» Monsieur Turquet,

» Ne pouvant me rendre moi-même à Bruxelles pour y présider le banquet révisionniste, organisé par mes amis, je vous demande d'aller à ma place célébrer avec eux le grand anniversaire du 20 juin, et de représenter notre parti à cette fête patriotique.

» Le 20 juin 1789, les représentants de la nation, réunis au Jeu de Paume, répondaient à un pouvoir qui voulait méconnaitre leurs droits par le serment solennel dont les conséquences ont été si glorieuses et si fécondes.

» Pourquoi faut-il qu'à un siècle de distance nous célébrions cette anniversaire dans l'exil?

» Après cent ans de lutte pour la liberté, surtout après l'établissement du gouvernement républicain, qui semblait devoir consacrer toutes les conquêtes de la Révolution, on était en droit de croire que le centenaire de 1789 serait célébré en 1889 par un gouvernement digne de nos glorieux ancêtres.

» Au lieu de cela, que voyons-nous ?

» La liberté politique violée, la liberté individuelle foulée aux pieds, les pratiques les plus odieuses des régimes les plus décriés, remises en honneur ; au mépris de la loi qui garantit aux citoyens le secret des correspondances, on décachette nos lettres, on les supprime.

» On pousse même quelquefois le cynisme jusqu'à nous les remettre ouvertes.

» Au mépris de la liberté de la presse et de la loi sur le colportage, on arrête de malheureux colporteurs qui vendent des brochures ou des portraits et l'on confisque arbitrairement leurs marchandises.

» Au mépris du droit de réunion, on organise l'obstruction, on coupe la parole aux orateurs, et nous devons nous estimer heureux si, poussant plus loin l'audace, on ne se livre pas sur eux à des voies de fait, à de vrais tentative d'assassinat, ainsi que nous venons d'en faire l'expérience au Havre.

» Enfin, sous prétexte de je ne sais quel flagrant délit imaginaire, démenti par les pièces mêmes de l'accusation, on emprisonne des citoyens, sans mandat régulier d'écrou, on arrache momentanément à leur banc des représentants du peuple qui ne se sont rendus coupables d'aucun crime, d'aucun délit, d'aucune contravention, on les jette dans les prisons, sauf à les élargir quelques jours après, lorsqu'on juge la mesure d'intimidation suffisante, et sans autre loi, dans leur élargissement, comme dans leur arrestation, que l'arbitraire le plus absolu.

» Je ne vous parle pas de moi, sur ce point, tout le monde est maintenant fixé.

» On avait besoin d'empêcher mon action électorale et légale que l'on redoutait.

» On m'a traduit devant la Haute-Cour de Justice, sans même se demander, au préalable, s'il y avait l'apparence d'un délit à m'opposer ; on m'accuserait d'abord, on chercherait ensuite.

» On a cherché, et vraiment je prendrais en pitié mes soi-disants juges, si la besogne qu'ils font n'était aussi dégradante, et si l'on pouvait plaindre des hommes, qui acceptent de se salir à ce point.

» Obligés de me condamner, car on n'a pas institué pour rien la Haute-Cour, et ne rencontrant aucun élément sur lequel ils puissent appuyer leur inculpation, ils oscillent de l'attentat au complot, du complot à l'embauchage, de l'embauchage à la malversation, sans autre issue, quelque soit la solution à laquelle ils s'arrêtent, que de violer outrageusement la loi, la vérité, la justice; mais que leur importe.

» Ce qu'ils veulent, c'est soustraire les électeurs à l'action que je pourrais exercer sur eux par ma présence, c'est empêcher mes amis de parler, c'est ne laisser la parole qu'aux calomniateurs et aux vendus de la justice et de la vérité.

» Malheureusement pour les misérables qui nous gouvernent, ils ne sont pas à la hauteur de la tâche qu'ils ont entreprise,

» Du reste, de plus forts qu'eux s'y briseraient comme ils s'y briseront.

» Cette tâche est au dessus des forces humaines. Elle consisterait à faire aller le pays là où il ne veut pas aller.

» Or, il n'est pas possible, même à une phalange de héros, de gouverner longtemps contre la volonté d'une nation de trente millions d'hommes.

» Encore moins cela l'est-il à une pléiade de gredins, dont rougit la nation à laquelle ils essayent de s'imposer.

» Les gouvernants de 1789 avaient pour eux une tradition séculaire, le respect profond qu'inspirait encore l'idée dynastique, et le dévouement aveugle d'une partie du pays.

» Malgré ces forces considérables, ils ne purent pas lutter contre le courant de la Révolution.

» Ils n'aboutirent, en résistant à ce courant qu'à le déchainer, et à lui donner le caractère de la terreur et de la violence.

» Là où Louis XVI, entouré de sa noblesse, a échoué, les Thévenet, les Ferry, les Rouvier, les Carnot, les Clémenceau, les Constans réussiraient ! Eux qui n'ont rien derrière eux, qui ne possèdent, à leur actif, que des fautes impardonnables, qui n'étaient quelque chose que par la confiance temporaire que les électeurs leur avaient accordée, ils sont devenus moins que rien depuis que les électeurs se sont retirés d'eux; ils feraient échec à la souveraineté nationale! Allons donc !

» Ils peuvent abuser, pendant trois mois encore, de leur pouvoir éphémère.

» Ils peuvent tenter de mettre en œuvre un système d'intimidation qu'ils croient, dans leur infatuation misérable, dangereux pour nous, et qui n'est que grotesque pour eux.

» Ils peuvent me maintenir en exil avec mes amis Rochefort et Dillon.

» Ils peuvent empêcher les conférences des membres du comité républicain national.

» Ils n'y gagneront ni une sympathie ni un suffrage.

» Ils n'y recueilleront que la honte et le mépris.

» Ils emprisonnent à Angoulême, pour éviter qu'ils ne parlent, Laguerre, Laisant, Deroulède, et, par le seul fait de cette arrestation inqualifiable, ils assurent l'élection des nôtres dans la Charente, bien mieux que n'auraient pu le faire les conférences qu'ils ont empêchées.

» Tel est leur sort : condamnés s'ils laissent parler nos amis, plus sûrement condamnés encore s'ils les obligent à se taire ; ils n'ont que le choix du genre de supplice qui leur est réservé.

» Quant à nous, **notre rôle est bien simple** ; d'accord avec le pays qui attend l'heure libératrice, nous n'avons qu'à nous préparer légalement et pacifiquement aux elections générales.

» Quand le pays aura parlé, il faudra bien qu'on lui obéisse. » GÉNÉRAL BOULANGER. »

SÉNAT

Séance du vendredi 21 juin 1889

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les dépenses ordinaires de l'enseignement primaire.

Sur la proposition de M. Faye, ministre de l'agriculture, le Sénat décide, au sujet de l'article 48, que la loi de 1879 sur l'enseignement de l'agriculture sera maintenue.

M. Tolain. — Je demande au Sénat d'ajouter à l'article 48 un article additionnel portant qu'un règlement d'administration statuera sur les conditions dans lesquelles une indemnité sera accordée aux professeurs chargés des cours complémentaires de l'enseignement industriel ou commercial.

L'article additionnel et l'ensemble de l'article 48 sont adoptés.

M. Bardoux. — Sur l'article 51, je propose un amendement aux termes duquel, à partir de la promulgation de la présente loi, il ne sera plus procédé à aucune laïcisation d'école de jeunes filles sans l'avis conforme des conseils municipaux.

Quelle raison peut-on avoir de violenter les institutrices congréganistes qui rendent de si grands services aux populations ?

Il est fâcheux de mécontenter les populations à la veille des élections.

Il est indispensable d'arriver à la pacification religieuse, et de tenir compte, dans ce but, des désirs des populations.

Le Sénat, en adoptant mon amendement, fera un acte de justice, de liberté et de tolérance. (Vive approbation à droite.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique. — Je prie le Sénat de repousser l'amendement de M. Bardoux.

Il est inadmissible que l'Etat s'incline devant les conseils municipaux. (Protestations à droite.)

Je compte d'ailleurs n'appliquer la loi qu'avec modération.

Jusqu'à présent les laïcisations n'ont été faites que pour répondre aux vœux des conseils municipaux. (Vive opposition à droite. — Bruit prolongé.)

Par 177 voix contre 99, l'amendement de M. Bardoux est repoussé.

M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, commissaire du gouvernement.— Les villes de Lyon, Bordeaux, Marseille et Lille n'ont pas profité de la subvention résultant de l'amendement Sarrien, et se sont suffi à elles-mêmes, avec leurs quatre centimes et le prélèvement du cinquième.

Les villes de Saint-Etienne, Le Havre, Toulouse, Nantes et Rouen, au contraire, ont touché des subventions; actuellement aux termes de la loi, elles doivent en être privées.

La Commission propose de ne leur appliquer cette loi que progressivement.

L'article 53, portant abrogation des lois précédentes sur la matière, est adopté après ces observations.

M. Wallon. — La loi de 1875 que vous abrogez a été regrettée par tous les instituteurs qui ont souffert de la gratuité absolue, qui est antidémocratique.

Je ne voterai pas cette loi qui semble provenir du même aveuglement qui a déterminé cette politique qui soulève une moitié de la France contre la République. (Bruit à gauche. — Applaudissements à droite).

L'ensemble de la loi est adopté par 185 voix contre 78.

La séance, suspendue à 4 h. 35, est reprise à 5 h. 10.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi sur les travaux à entreprendre dans les ports militaires.

Le vote sur l'urgence, demandé par le ministre de la marine, est renvoyé à une séance ultérieure.

La séance est levée à 6 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du vendredi 21 juin

Présidence de M. DE MAHY, vice-président

Question de M. Charonnat sur la répartition des secours aux victimes des inondations.

M. le Président.— La parole est à M. Charonnat pour une question à M. le ministre de l'intérieur.

M. Charonnat. — Le Parlement a voté l'année dernière un secours de un million pour venir en aide aux communes victimes de la grêle et des inondations.

La répartition de ces secours a été faite dans des conditions scandaleuses.

Les radicaux et les monarchistes, dans le département de l'Aube, par exemple, ont été systématiquement exclus.

Quelle est la cause de ce défaut de justice et quelles mesures M. le ministre entend-il prendre pour y remédier ?

Réponse de M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur.— La répartition a été confiée à la Commission départementale qui a reçu l'état nominatif des sinistres, avec l'indication de la contribution personnelle et mobilière dressée par les maires.

Le préfet n'a été que le surveillant des diverses Commissions, il n'est pas intervenu dans la répartition des secours. (Exclamations à l'extrême gauche).

Après une réplique de M. Charonnat, qui maintient ses dires, l'incident est clos.

Question de M. Doumer sur les associations ouvrières et les travaux publics

M. le Président. — La parole est à M. Doumer pour une question à M. le ministre de l'intérieur, qui l'a acceptée, au sujet de la participation des associations ouvrières aux travaux publics.

M. Doumer. — Le décret du 4 juin 1888, qui régit les conditions de participation des associations ouvrières aux travaux publics, n'est pas exécuté, le ministre des travaux publics y met une opposition constante.

Le mauvais vouloir des ingénieurs qui s'était manifesté lors de l'élaboration du décret s'est continué après sa publication.

Je demande à M. le ministre de l'intérieur de prendre des mesures pour en assurer l'exécution, notamment pour les travaux départementaux.

Réponse de M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Les travaux qui dépendent de l'Etat dans les départements sont peu nombreux.

Un décret est en voie de préparation pour faire participer les associations aux travaux d'intérêt départemental et communal.

L'incident est clos.

Interpellation de M. Basly sur les mines de la Combelle

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Basly sur la cessation de l'exploitation des mines de la Combelle et de Bouthors.

M. Basly à la parole.

M. Basly. — Demain les mines de la Combelle et de Bouthors cesseront leur exploitation, par ordre de la compagnie, au détriment des communes environnantes.

Le ministre des travaux publics n'a pas fait son devoir; il aurait du prononcer la déchéance de la compagnie et mettre la mine en adjudication.

On se proposait, dans le département du Puy-de-Dôme, de concentrer diverses exploitations entre les mains d'une puissante compagnie; le gouvernement s'est refusé à admettre la réunion des concessions ; le gouvernement, en ce cas, a bien fait, mais le concessionnaire de la mine a répondu au refus de l'administration par la fermeture des puits. C'est un acte de résistance.

On se trouve ici, non en présence d'une grève d'ouvriers, mais d'une grève de patrons ; il y a un défi au gouvernement.

L'Etat ne doit pas laisser perdre une mine qui intéresse la production nationale.

Qu'on transmette la mine aux mineurs, ils sauront en tirer parti.

Je propose donc l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que la cessation de l'exploitation des mines de la Combelle et de Bouthors est de nature à troubler la sécurité publique, invite le gouvernement à retirer la concession de ces deux mines et à les faire exploiter en régie.»

M. Pernolet. — Je suis liquidateur de la société, et c'est à ce titre que j'ai dû faire cesser l'exploitation de ces mines.

La mise en liquidation a été prononcée par les actionnaires en 1888 ; il s'est présenté alors un acheteur, la Société des mines de la Haute-Loire, qui est dans une situation plus favorable. Avant d'autoriser la réunion des concessions, le gouvernement a prescrit une enquête.

Malheureusement, la question, changeant de face, a pris un caractère politique ; les conservateurs étant partisans de la réunion, et les républicains y étant opposés.

L'orateur termine en disant qu'il ne voit, en dehors de la réunion, aucune solution acceptable.

M. Yves Guyot estime que si la déchéance était prononcée, l'adjudication ne donnerait pas de résultat.

M. de la Batie propose l'ordre du jour pur et simple qui est adopté.

Une caisse des Invalides

La Chambre prend en considération la proposition de M. Raspail tendant à attribuer à la création d'une caisse des Invalides le produit de la vente des joyaux de la couronne.

La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

L'incendie du « Vieux-Chêne » à Paris

Paris, 21 juin. — Aujourd'hui à une heure dix minutes, un incendie d'une violence inouïe s'est déclaré dans les magasins du *Vieux-Chêne* situés 69, 71 et 73, rue Beaubourg, entre les rues Chapon et de Montmorency.

Le feu, qui avait pris dans la réserve des bois, ne tarda pas à atteindre des proportions effrayantes.

En quelques instants, les flammes atteignirent tout le corps de bâtiment composant la scierie, les ateliers de moulures et les bureaux.

Une demi-heure après, tous les magasins, situés aux deuxième, troisième et quatrième étages étaient aussi la proie des flammes.

Les pompiers des casernes du Château-d'Eau et de la rue Château-Lavdon, accourus aussitot, ont attaqué le feu avec ardeur.

Mais, en dépit de leurs efforts, les flammes montaient toujours et atteignaient bientôt le quatrième étage.

Les ouvriers de l'immeuble fuyaient effrayés et les habitants des maisons voisines descendaient à la hâte les escaliers emportant, les uns des papiers, les autres des meubles et des coffres.

Enfin, grâce aux efforts des pompiers, à trois heures, le danger était conjuré.

Les dégâts sont évalués à 200,000 fr. Un officier de paix a été légèrement blessé.

C'est le quatrième incendie qui se produit dans cet édifice. Les trois premiers ont eu lieu en 1849, en 1853 et en 1887.

Les armements de l'Allemagne et de la Suisse

Paris, 21 juin. — La baisse qu'ont atteint les fonds d'Etat à la Bourse, est due à la nouvelle qui a circulé, avec persistance, que le gouvernement allemand allait émettre un emprunt de deux cent millions destinés à de nouveaux armements.

Cette mauvaise impression a encore été augmentée par la nouvelle que le conseil fédéral suisse aurait déposé une nouvelle demande de crédits de uinze millions pour l'armée.

Le duc de Cambridge

Londres, 21 juin. — Le magistrat de Bowstreet ayant refusé de faire comparaître devant lui le duc de Cambridge qui est accusé par M. Simus, journaliste, de voies de fait, à l'occasion de la récente revue des pompiers, passée par le prince de Galles, le juge suprême de Cobridge, vient de délivrer un mandat de comparution du duc, tous les sujets étant égaux devant la loi.

Les troubles de Kladho

Kladho, 21 juin.— L'autorité communale a ordonné la fermeture de tous les débits d'eau-de-vie, et demandé l'établissement d'une garnison permanente.

Un avis gouvernemental interdit d'une façon plus rigoureuse, tout rassemblement.

La surrexcitation est d'autant plus grande que le bourgmestre est encore absent.

La Commission judiciaire a procédé à des perquisitions avec l'assistance des troupes à Kladho, à Orin et à Motgein.

Une déclaration à la tribune suisse

Berne, 21 juin. — A la Chambre, M. Droz, répondant à une interpellation, expose la situation résultant de l'affaire Wohlgemuth, relativement à l'Allemagne et les communications échangées entre les deux gouvernements.

La Suisse entend remplir tous ses devoirs de neutralité, mais elle n'admet pas que son droit d'asile soit la merci des autres puissances.

Elle déclare que sa neutralité n'altère pas sa souveraineté et qu'elle se maintiendra sur le traité de 1815, qui a déclaré que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de l'Europe entière.

Le débat diplomatique n'est pas encore clos.

M. Droz termine en demandant de mettre le Conseil fédéral en mesure de surveiller plus délicatement l'élément étranger et de remédier aux défectuosités constatées dans nos moyens d'action contre eux.

Le Conseil fédéral compte sur l'appui du peuple suisse pour le soutenir dans cette tâche difficile.

Les chemins de fer Serbes

Londres, 21 juin. — Suivant une dépêche de Vienne au *Times*, le gouvernement serbe a refusé d'entrer en arrangement avec la Compagnie française des railways, autrement que pour l'achat du matériel.

Les actionnaires perdraient conséquemment 70 0/0 sur la valeur de leurs titres.

Le *Times* raconte une histoire secrète au sujet de l'incident des railways serbes.

Bismarck fit communiquer au régent serbe le rapport d'un agent allemand assurant que la compagnie française réalisait d'énormes bénéfices.

M. Spuller voulait intervenir, mais il en a été empêché par M. de Mohrenheim, qui lui fit observer que l'incident ne touchait pas aux intérêts français, presque toutes les actions des railways serbes ayant passé dans les mains allemandes ou italiennes, ce que M. de Bismarck ignorait.

Précautions allemandes.

Paris, 21 juin. — La *France* publie la dépêche suivante ;

« Berlin, 21 juin. —Le gouvernement allemand a donné des ordres à toutes les administrations des chemins de fer allemands d'avoir toujours, et jusqu'à nouvel ordre, dix fois la quantité de charbon qui leur est nécessaire dans les temps ordinaires.

» La *Post* justifie cette mesure en disant que l'Allemagne se trouve dans la nécessité d'être toujours prête à certaines éventualités.»

La consécration nationale au Sacré-Cœur

Jeudi a eu lieu, à l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, la consécration nationale au Sacré-Cœur.

L'assistance était énorme.

Après une éloquente allocution de M. l'abbé

BOURSE DE PARIS

du samedi 22 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
85 325	3 0/0.	85 15	85 45	*(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)*
104 55	4 1/2 0/0 1883	104 45	104 50	
97 50	Italien 5 0/0	96 90	97 05	
16 55	Turc 4 0/0	16 625	16 42	
460 625	Egypte 6 0/0	459 68	461 25	
76 3/16	Extérieure 4 0/0	76 1/8	75 3/4	
87 3/16	Hongrois 4 0/0	86 1/4	86 3/16	
68 75	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	
93 1/16	Consolidés anglais	98 1/8	98 ./.	
90 3/4	Russe 1880	90 7/16	90 ./.	
91 7/16	Russe 1889	91 1/16	90 1/2	
	Sociétés de crédit			
4025 ..	Banque de France	4030 ..	4075 ..	
522 50	Banque d'Escompte	.... ..	520 ..	
760 ..	Banque de Paris	758 75	755 ..	
1338 75	Crédit Foncier	1328 75	1330 ..	
437 50	Crédit Mobilier	.... ..	432	
672 50	Crédit Lyonnais	671 25	668 ..	
535 ..	Banque Ottomane	533 75	531 56	
	Chemins de fer			
1775 ..	Nord	....	1772 ..	
1332 50	Paris-Lyon-Méditer	....	1327	
1350 ..	Orléans	.. ..	.. ..	
515 ..	Autrichiens	513 75	515	
265 ..	Lombards	263 75	265	
403 75	Nord Espagne	401 25	390	
311 25	Saragosse	.... .	305	
	Valeurs diverses			
1320 ..	Gaz Parisien	1315 ..	1320	
.. ..	Métaux	.. ..	.. ..	
57 50	Panama	.. ..	53 ..	
2370 ..	Suez	2355 ..	2360	
	Mines			
279 375	Rio-Tinto	278 75	278 12	
90 ..	Tharsis	90 ..	88 75	
... ..	de Beers	.. ..	.. ..	

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 22 juin 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
85 25 ./.	3 0/0	85 25 ./.
88 30 ./.	3 0/0 amortissable	88 30 ./.
104 50 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 50 ./.

BOURSE DE LILLE

du samedi 22 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	107 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	121 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... .	512 .
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	513 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	400 50
Lille 1887	... ..	380 ..
Armentières 1883	... ..	480 ..
Armentières 1879	... ..	1012
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	. ..	46 50
Tourcoing 1878	. ..	493 75
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	106 25
Département du Nord	104 25	104 75
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	.. .	570 ..
— — act. nouv.)	... ..	1080 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ)	... .	500 ..
Caisse d'Esc. F. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	... .	130 .
— — act. n.), 250 fr. p.	... .	285 .
Caisse Plaigl et Cᵉ	.	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... .	550 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	...	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	...	1075
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	511 25
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	2000 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... .	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	. .	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... .	500 ..
Deherripon et Cᵉ, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... .	500 .
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... .	540 .
Coc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grs ... in), 500, t.p.	... .	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... .	35 .
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ)	.. .	500
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... .	420 .
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... .	2035 .
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3400
Denain et Anzin	.	205
Obligations Nord	... .	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... .	467 .
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2.300) remb. à 300 fr.	... .	500 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le Panama

Paris, 22 juin. — La Commission de Panama s'est réunie.

Elle a entendu le liquidateur, l'honorable M. Brunet, qui a captivé son attention par le récit le plus attachant.

M. Brunet se conduit avec un dévouement sans bornes, et met dans sa mission réparatrice une *énergie de fer*, que rien n'entamera, ni le mauvais vouloir qu'il rencontre chez les gros établissements financiers, ni les tentatives de chantage dont il est l'objet.

L'honorable liquidateur est assailli par une bande de flibustiers de finance qui se jettent sur l'affaire de Panama comme des vautours sur un cadavre,

Le sentiment de la Commission est unanime pour rechercher et soutenir vigoureusement la solution qui sera la plus propre à parer aux besoins immédiats de l'affaire et, nous en avons le ferme espoir, à empêcher la catastrophe d'aller plus loin.

Cette solution, nous n'avons pas encore le droit de l'indiquer ; mais la commission la veut prochaine, car le temps presse.

Au Conseil des ministres. — L'interpellation Le Hérissé. — Le chemin de fer métropolitain. — La loterie de Bessèges.

Paris, 22 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. Carnot.

Le Conseil a autorisé le ministre des affaires étrangères à déposer une demande de crédit pour les frais de réception de l'ambassade marocaine qui doit venir prochainement visiter l'Exposition.

Le Conseil a décidé de se mettre aux ordres de la Chambre pour la discussion de l'interpellation de M. Le Hérissé sur l'incident Trarieux.

M. Yves Guyot a donné lecture à ses collègues du projet de loi relatif au chemin de fer métropolitain. Ce projet sera, selon toute probabilité, déposé sur le bureau de la Chambre avant l'expiration de la législature.

Les ministres se sont occupés de la loterie de Bessèges; ils ont échangé leurs vues sur les moyens de venir en aide aux ouvriers de la Voulte, Bessèges, Terre noire, victimes du chômage.

Enfin, le Conseil s'est entretenu de la liquidation projetée des établissements Cail.

L'Allemagne et la Suisse

Berne, 21 juin. — La déclaration du Conseil fédéral aux Chambres a produit un excellent effet, mais on est très ému. M. Droz, en lisant la déclaration, a eu peine à cacher son émotion. On a lu à haute voix dans les couloirs de la Chambre l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Dans le monde officiel, on tient la situation pour très sérieuse. La déclaration n'apprend rien de nouveau, mais elle confirme malheureusement que l'Allemagne veut abuser de sa force et veut introduire des changements dans les principes reconnus par tous.

Un double assassinat

Orléans, 22 juin. — Un double assassinat a été commis dans la nuit du 19 au 20, avec une sauvagerie atroce, sur les époux Vic, au Moulinet, près de Gien.

Les cadavres des victimes sont littéralement hachés.

L'instrument qui a servi au crime doit être une serpe ou un marteau tranchant,

Le vol a été le mobile du crime.

Funeste expérience

Rome, 22 juin. — On télégraphie de Turin que le docteur Fareggi, fondateur d'un établissement antirabique, s'étant écarté du système Pasteur pour adopter celui du médecin espagnol Ferran, a eu en quelques jours cinq morts parmi ses clients.

Devant ce résultat, il a déclaré revenir au système Pasteur, mais l'autorité a fait fermer son établissement.

Une interpellation de M. Le Hérissé

Paris, 22 juin. — M. le Hérissé a adressé la lettre suivante à M. le garde des sceaux :

« Paris, le 21 juin 1889.

» Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur de vous informer que demain samedi, au début de la séance, je demanderai à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il entendra prendre pour faire respecter la loi par les membres de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

» Recevez, monsieur le garde des sceaux, l'assurance de ma haute considération. LE HÉRISSÉ.»

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 22 juin 1889

Présidence de M. MÉLINE

La séance est ouverte à deux heures.

L'annonce de l'interpellation de M. Le Hérissé a amené beaucoup de spectateurs à la Chambre. Les tribunes sont bien garnies malgré la chaleur étouffante de la journée.

A deux heures vingt, M. Méline déclare la séance ouverte.

Les députés sont très peu nombreux dans la salle, ils arrivent par groupes. On s'occupe surtout du manifeste de la droite aux électeurs.

MM. Thévenet et Tirard sont au banc des ministres ; on remarque beaucoup M. Laguerre avec un magnifique œillet rouge à la boutonnière ... un

L'interpellation ... Le Hérissé

Après un long entretien avec M. Le Hérissé, M. Méline se lève.

J'ai reçu, dit-il, une demande d'interpellation de M. Le Hérissé tendant à inviter le gouvernement à faire respecter la loi par les membres de la Haute-Cour. (Mouvement).

M. le Garde des Sceaux. — Je suis aux ordres de la Chambre. (Cris à gauche ! à un mois).

M. Le Hérissé.— Je demande la discussion immédiate, car le renvoi à un mois équivaudrait au refus de discuter l'interpellation, ce serait retirer le droit d'interpellation.

Les faits sont assez graves pour justifier une discussion immédiate, on n'a pas oublié dans quelles circonstances un officier supérieur a été arrêté et relaxé.

A droite : C'est une honte !

A gauche : A la question !

M. Le Hérissé.— Cet incident a produit une vive émotion dans le pays.

La gauche proteste, hurle.

M. Méline. — M. Le Hérissé, veuillez rester dans la question.

M. Le Hérissé. — On a accusé cet officier de vol et de concussion ; et on a dû le mettre en liberté après avoir reconnu qu'on s'était trompé.

(*Nombreux cris à gauche ;* A la question !)

M. Le Hérissé. — Il y a d'autres faits, il y a la communication de papiers saisis au cours des perquisitions.

La gauche hurle: à un mois ! à un mois !

M. le Hérissé. — Ce sont là des faits qui exigent une discussion immédiate et si la Chambre s'y refusait elle adopterait comme sienne l'opinion d'un membre de cette Chambre qui, disait-il, y a quelques jours : En politique il n'y a pas de justice ! (Tumulte à gauche.)

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES

ROUBAIX

Le crime de la rue Daubenton. — *Une fausse piste.* — L'individu arrêté dans l'Eure n'est pas l'assassin de Mlle Lefebvre. C'est un nommé Louis Ledoux, 19 ans, qui sera poursuivi uniquement pour vagabondage devant le tribunal d'Evreux. Il a dissimulé son identité, lors de son arrestation, uniquement parce qu'il est passible de la relégation. Cet individu a pu prouver qu'il était à Pont-Audemer au moment du crime de la rue Daubenton.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE

de la région du Nord

Samedi matin ... la messe a été célébrée à huit heures ... dans la chapelle du cercle de la rue Marais.

Les commissions ont repris ensuite le cours de leurs travaux.

La réunion du matin

Comme la veille, ce sont les 2e et 3e commissions qui ont tenu séance dans la matinée.

2ᵉ COMMISSIONS. (*Familles, mœurs, assistance*). — M. de Caulaincourt préside le bureau.

M. de Lacoulure achève la lecture de son rapport sur les différents articles des questionnaires.

L'assemblée générale avait renvoyé hier soir à la Commission le vœu de la recherche de la paternité.

M. de Cassière combat énergiquement ce vœu au sein du bureau, d'où une longue discussion qui laisse une certaine hésitation dans les esprits et on se borne à l'adoption d'un vœu relatif à la protection de la femme.

3ᵉ COMMISSION (*Justice, finances, institutions publiques*). — L'organisation de la justice a fait le principal objet de la séance que présidait M. le vicomte de Vareilles-Sommières.

Parmi les demandes formulées dans ce bureau mentionnons la diminution des tribunaux, l'inamovibilité des juges de paix desquels on exigerait certaines garanties ; la nomination des magistrats sur une liste de présentation faite par la Cour d'appel ou la Cour de cassation, l'avancement sur place au point de vue des traitements ; la diminution des frais de justice, le maintien des tribunaux administratifs avec des garanties complètes d'indépendance; une modification dans la présidence des conflits, des garanties pour les citoyens contre les entreprises injustes des fonctionnaires, l'importuité des conflits en matière d'attentat à la liberté ou de violation de domicile, des modifications dans la confection des listes du jury, dans l'organisation de la déportation et dans l'application de la prison préventive etc.

La 3e Commission ayant encore une vingtaine de projets de vœux à examiner, la séance est levée à midi et renvoyée à 4 heures.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

22 juin.

ROUBAIX-TOURCOING. — Pas de changement encore dans la situation qui sort difficilement du marasme, précédemment signalé. Les opérations du jour s'élèvent à 35.000 kilos, dont :

Contrat 1 : sur juillet, 15,000 kil. à 5.87 1/2; sur décembre, 10,000 à 5.87 1/2.

Contrat 2 : sur juillet, 10,000 kil. à 5.70.

Total de la semaine : 340,000 kil.

ANVERS. — Cours inchangés et affaires toujours restreintes.

On a enregistré :

5,000 kil. sur juillet, 10,000 sur septembre, 20,000 sur octobre, 15,000 sur novembre et 5,000 sur février, ensemble, 55,000.

Total de la semaine : : 440,000 kil.

LE HAVRE. — Le marché est calme sans variation dans les cours et les affaires sont nulles.